AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20231113-2023_11_115-DE
en date du 21/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023_11_115

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoirs : 1

Pour	11
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 08/11/2023
Date d'affichage : 22/11/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le treize novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Madame Céline CROSSMAN,
Messieurs François POCCARD-MARION (pouvoir à M. FAVRE), Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/11/115: Acquisition de la parcelle ZE 306 Jardin de St François – Bachal

VU les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date du 13 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que la Commune de Peisey-Nancroix souhaite pouvoir entreprendre des travaux sur le Bachal, dont une partie est présente sur la parcelle ZE 306 ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'acquisition de la parcelle ZE 306, au prix de 50,00 € (cinquante euros) par mètre carré pour une surface totale de 1a15ca.

Section	N°	Lieudit	Surface
ZE	306	PEISEY	115 m²

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle référencée ZE 306 d'une surface totale de 115 m² au prix de 50,00 € (cinquante euros) par mètre carré soit pour un montant total de 5 750 € ;
- **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte notarié ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure ;
- **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE PEISEY-NANCROIX 73210